

**DELIBERATION N° 29/2013 du 19 mars 2013**

**Fixant à nouveau les tarifs de location des stands et kiosques  
sur la place communale « Farenuiatea »**

En sa séance du 19 mars 2013, convoquée par Monsieur Félix FAATAU, Maire de la Commune, par lettre n° 2/CONV/CM/2013 du 12 mars 2013, sous sa présidence, avec Madame TANOA Elizabette, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,**

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint  
sous la Présidence de Monsieur Félix FATAU, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** la Délibération n° 38/2012 du 29 mai 2012 autorisant le Maire à louer les stands et kiosques sis sur la place communale dite FARENUIATEA aux acteurs du secteur primaire et autres ;

**Constatant** lors de la mise en location depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 de l'occupation des stands de 28 m<sup>2</sup> et 50 m<sup>2</sup> pour des prix considérés par les acteurs du secteur primaires et autres trop élevés;

**Considérant** la situation financière et budgétaire délicate de la Commune de HUAHINE ;

**Ouï** l'exposé du Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour compter du rendu exécutoire de la présente, les tarifs de location des stands et kiosques sis sur la place communale FARENUIATEA sont fixés à nouveau comme suit :

Qté	Désignation	Tarif à la journée et par local (en francs CFP)	Forfait mensuel et par local (en francs CFP)
08	Stand de 2,3 x 3,5 m (superficie de 8 m <sup>2</sup> )	500	10 000
02	Kiosque de 6 m de diamètre (superficie de 28 m <sup>2</sup> )	750	15 000
01	Kiosque de 8 m de diamètre (superficie de 50 m <sup>2</sup> )	1 000	20 000

**Article 2** : Les recettes correspondantes sont imputées à *Particule 752* de la section de fonctionnement du budget principal.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

**Article 4 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

**- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -**

Vingt-huit (28) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Seize (16) sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote :

Pour (18) FAATAU Félix, TEUIRA Carolina, TUFAMEA Rehoboama, TANOA Elizabette, MAPUHI Taheta, TAIPUNU Temana, TIATIA David, TEPA Eremoana, HIRO Andréa, ROURA-ARUTAHU Jacques, OOPA Richard, TEFAATAUMARAMA Marietta, TAINANUARIU Joël (+ procuration 1), TEMEHARO Gyle, MAI Alphonse, TSING TIN Félix (+ procuration 2).


Deux (2) sont absents et représentés par procuration :

1 – MATTERAI Richard a donné procuration à TAINANUARIU Joël;  
 2 – LEMAIRE Gaston a donné procuration à TSING TIN Félix.

Dix (10) sont absents sans avoir donné pouvoir :

TAI Tevanaa, MALATESTTE Antonio, LISAN Marcelin, HEITAA Dorida, TEREMATE Tania, HIOE Hana, LEE CHIP SAO Eric, TAAROAMEA Bruno, TUIHANI Georges, FAATAUIRA Camille.

Le Maire,  
  
 Félix FAATAU

<u>Indications sur le résultat du vote :</u>	<u>Contrôle a posteriori</u>
Présents : 16	Acte rendu exécutoire après réception en Subdivision le <b>26 MARS 2013</b> et publication ou notification du <b>26 MARS 2013</b> Le Maire,  Félix FAATAU
Votants : 18 dont 2 pouvoirs	
Abstentions : 0	
Exprimés : 18	
Votes pour : 18	
Votes contre : 0	
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.	